

## BORDEAUX METROPOLE

-----  
EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE  
-----

Séance du 10 avril 2015  
(convocation du 3 avril 2015)

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Mariik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. ANZIANI Alain à M. TRIJOULET à partir de 11 h 00  
M. RAYNAL Franck à M. RAUTUREAU Benoît jusqu'à 10 h 10  
M. MANGON Jacques à M. BOUTEYRE Jacques à partir de 10 h 50  
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre  
M. PUJOL Patrick à Mme LEMAIRE Anne-Marie  
M. VERNEJOUL Michel à Mme KISS Andréa à partir de 11 h 00  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 00  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal à partir de 11 h 00  
Mme BOUDINEAU Isabelle à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 00  
Mme CALMELS Virginie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11 h 00  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène

M. DAVID Jean-Louis à DAVID Yohan à partir de 10 h 00  
Mme DELAUNAY Michèle à Mme AJON Emmanuelle  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 00  
M. FELTESSE Vincent à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h 15  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
M. LAMAISON Serge à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30  
M. LOTHaire Pierre à M. ROBERT Fabien à partir de 10 h 45  
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
Mme RECALDE Marie à M. LE ROUX Bernard à partir de 11 h 00  
M. ROSSIGNOL PUECH Clément à M. CHAUSSET Gérard  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique  
Mme TOUTON Elizabeth à Mme VILLANOYE Marie-Hélène à partir de 11 H 30

### **EXCUSES :**

LA SEANCE EST OUVERTE

**Salon de l'Agriculture Aquitaine 2015 - Parc des expositions de Bordeaux Lac -  
Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur COLES présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Créé en 1973, le salon de l'Agriculture Aquitaine a lieu conjointement avec la Foire internationale de Bordeaux qui se déroulera, cette année, du 08 mai au 17 mai 2015, au Parc des expositions de Bordeaux Lac.

Le salon est porté par l'association Salon de l'Agriculture Aquitaine et a pour objet de développer et soutenir les filières agricoles et agro-alimentaires par l'organisation de rencontres entre professionnels du monde agricole et de manifestations grand public. C'est le second salon national après celui de Paris. Il bénéficie à l'intérieur de la foire d'une halle couverte de 8 000 m<sup>2</sup> qui rassemble plus de 2 000 animaux de ferme et de vastes espaces extérieurs de présentation des animaux, de carrières pour les concours hippiques, d'animations et d'exposition de machinisme agricole.

Il s'agit aussi de présenter au grand public, pour lequel, avec un succès constant, c'est l'attraction majeure avec l'exposition phare de la Foire, les meilleurs produits de l'agriculture et de l'élevage régional, par l'exposition et la consommation sur place des produits, certains bénéficiant de labels et d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), Identité Géographique Protégée (IGP), et par de nombreuses animations : dégustations, ateliers de cuisine, informations sur l'agriculture bio, etc...

Ce salon est organisé autour de 4 axes principaux :

- Le concours de Bordeaux des vins d'Aquitaine, qui regroupera pour sa 59<sup>ème</sup> édition 850 dégustateurs professionnels. Lors de l'édition 2014, 3 578 échantillons de vins regroupés en 91 appellations aquitaines ont été présentés et se sont retrouvés récompensés par 1 050 médailles remises par le jury. Ce type de salon est en train de s'exporter, en Chine notamment, et un lien a été établi avec l'oenotourisme.
- Aquitanima, consacré à la connaissance et l'amélioration de la filière bovine, dont l'édition 2015 sera marquée par le développement de la partie internationale et dont le salon de la Génétique bovine accueillera 400 bovins de six races différentes.

- Équitaine, représentant la filière équine en Aquitaine, proposera la présentation de l'élevage équestre aquitain, ainsi que divers spectacles et animations et l'organisation de compétitions équestres nationales, notamment un concours réputé parmi les professionnels de l'élevage de purs sangs arabes et anglo arabes, le « Arabian Masters »,

- La Ferme d'Aquitaine qui réunit les activités agricoles de la région Aquitaine a une mission à la fois pédagogique pour le grand public et une mission économique pour les professionnels du monde agricole. Il s'agit de faire découvrir aux visiteurs les métiers, les paysages et les pratiques de l'agriculture d'aujourd'hui en Aquitaine. Le côté pédagogique sera assuré auprès des plus jeunes par le « Parcours de l'Enfant », organisé par les Jeunes Agriculteurs et à destination des écoles.

Ces thématiques principales seront renforcées par les grands rendez-vous traditionnels du salon et de la place privilégiée du secteur agro-alimentaire. Ainsi se tiendra à nouveau la journée des assises de l'Origine, dont l'édition 2014, pour la première fois présente dans le Hall 3, a été une réussite en termes d'affluence et d'intérêt suscité par les débats.

Le Marché des Producteurs de pays d'Aquitaine et le pôle « Gastronomie d'Aquitaine » complèteront le dispositif du salon.

Ce salon a une dimension interrégionale et internationale qui s'affirme au fil des années et qui associe des acheteurs professionnels de plusieurs régions du monde (Amérique du sud, Europe Centrale et Chine principalement).

Notre Etablissement public le soutient traditionnellement en raison de ses compétences en matière de développement économique et de suivi de la filière activités agro-alimentaires, et parce qu'il constitue une vitrine des savoir-faire et de la créativité en matière agricole de la région Aquitaine.

Bordeaux Métropole est impliquée dans les activités du pôle de compétitivité Agri sud ouest innovation et dans le cluster Inno'vin et a participé au financement d'établissements et de laboratoires universitaires en lien avec la filière comme l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), ou l'ex Institut des sciences et techniques des aliments de Bordeaux (ISTAB), établissement qui a fusionné depuis avec l'ENSCP pour devenir l'Ecole nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique (ENSCBP) à l'intérieur de Bordeaux INP (Institut National Polytechnique), etc...

Le budget prévisionnel hors taxes (H.T) présenté par l'association, et détaillé ci après, s'élève à 1 471 500 €, en baisse de 2 070 € par rapport au budget prévisionnel 2014.

Les partenaires publics sont sollicités à la même hauteur que l'année passée, soit 179 200 €, représentant 12,17 % du budget de la manifestation. La participation demandée à Bordeaux Métropole est de 14 000 €, soit le même montant depuis 2003, représentant 6,25 % du montant des participations publiques.

En 2014, notre Établissement a réduit sa participation à 13 000 €, car l'analyse du compte de résultat 2013 faisait apparaître depuis plusieurs années un excédent, s'élevant en 2013 à 28 419 €.

Le compte de résultat 2014 est déficitaire au terme de l'exercice de - 37 844 €, dû essentiellement à la baisse de l'ensemble des financements accordées en 2014, soit 152 900 € pour 202 400 € attendus. Cette baisse est régulière depuis 2010, où le montant s'élevait à 218 400 €.

Ainsi, le Conseil régional d'Aquitaine a attribué en 2014 une subvention de 100 000 € au lieu des 125 000 € prévus (-20%) en raison de sa politique générale de réduction de ses participations aux manifestations à caractère économique. Il pourrait cependant, cette année, revoir à la hausse sa

participation dans la mesure où ce salon présente des démarches d'innovation (amélioration de la génétique des races notamment). Il n'a pas encore délibéré sur ce dossier.  
Pour les mêmes raisons, la participation du Conseil général de la Gironde, également prévue à 15 300 € en 2014, est passée à 13 000 € (-15%). Il n'a pas encore délibéré pour 2015.

| <b>DEPENSES</b>              | <b>€ H.T</b>     | <b>RECETTES</b>                               | <b>€ H.T</b>     |
|------------------------------|------------------|---|------------------|
| Agro-alimentaire             | 98 000           | Agro-alimentaire                              | 60 400           |
| Équitaine                    | 103 340          | Équitaine (dont carrière)                     | 58 000           |
| Ferme et animaux             | 90 000           | Ferme et animaux                              | 5 000            |
| Aquitanima                   | 30 000           | Aquitanima                                    | 15 000           |
| Concours des vins            | 450 000          | Origine                                       | 9 000            |
| Convention                   | 435 000          | Concours des vins                             | 492 000          |
| Animations/Communication     | 59 160           | Convention congrès et expositions de Bordeaux | 576 000          |
| Frais généraux               | 132 000          | Ch Régionale d'Agriculture                    | 30 000           |
| Technique et signalétique    | 65 000           | Aquitaine                                     |                  |
| Origine                      | 9 000            | Partenaires,stands, assurances                | 41 500           |
| <b>Subventions :</b>         |                  |   |                  |
| - Chambre d'agriculture 24   |                  |   |                  |
| - Chambre d'agriculture 33   |                  |   |                  |
| - Chambre d'agriculture 40   |                  |   |                  |
| - Chambres d'agriculture 47  |                  |   |                  |
| - Conseil régional Aquitaine |                  |   |                  |
| - Bordeaux Métropole         |                  |   |                  |
| - Conseil général 33         |                  |   |                  |
| - Conseil général 40         |                  |   |                  |
| - Conseil général 47         |                  |   |                  |
| Divers                       |                  |   |                  |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>1 471 500</b> | <b>TOTAL</b>                                  | <b>1 471 500</b> |

Dans le cadre de la politique de maîtrise des subventions de fonctionnement accordées par notre Établissement public, il vous est proposé d'accorder une subvention de 11 200 €, soit – 20% par rapport au montant sollicité de 14 000 €, et -15% par rapport au montant de 13 000 € accordé en 2014.

En conséquence, il doit être considéré que ce montant de 11 200 € est à rapporter à un montant de dépenses subventionnables ramené à 1 468 700 €. Il appartiendra à l'association de recaler son budget prévisionnel sur ces bases ou de rechercher de nouvelles recettes.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L 5217-2 du code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération 2012/0326 du Conseil de Communauté du 25 mai 2012 instaurant le règlement d'intervention relatif aux manifestations à caractère économique.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt de cette manifestation pour l'ensemble des filières agro-alimentaires et élevage, les compétences de notre Établissement public en matière d'activités agro-alimentaires, mais également la notoriété internationale acquise au fil des ans par le Salon de l'Agriculture Aquitaine, facteur d'attractivité pour la métropole régionale,

**DECIDE**

**Article 1 :** L'attribution d'une subvention de 11 200 € à l'association Salon de l'Agriculture Aquitaine pour l'organisation du Salon de l'Agriculture Aquitaine qui se déroulera du 08 mai au 17 mai 2015, au Parc des expositions de Bordeaux Lac est approuvée.

**Article 2 :** Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est habilité à signer la convention ci-annexée fixant les conditions de règlement de la subvention précitée.

**Article 3 :** La dépense correspondante sera réglée sur le budget de l'exercice en cours chapitre 65, article 6574, fonction 92, CDR BD00, code opération 05P108O004.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 avril 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Conseiller délégué,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
17 AVRIL 2015  
  
PUBLIÉ LE : 17 AVRIL 2015

M. MAX COLES